

# Stratégie améliorée du Canada relative à la responsabilité sociale des entreprises, visant à renforcer les industries extractives du Canada à l'étranger

## « Le modèle d'affaires canadien : Stratégie de promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger »

La stratégie améliorée du Canada en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE), intitulée [Le modèle d'affaires canadien : Stratégie de promotion de la responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger](#) prend appui sur l'expérience et les pratiques exemplaires acquises depuis le lancement en 2009 de la première stratégie canadienne en matière de RSE, soit *Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger*.

La stratégie améliorée, annoncée le 14 novembre 2014, démontre clairement que le gouvernement du Canada s'attend à ce que les entreprises canadiennes fassent la promotion des valeurs canadiennes et qu'elles opèrent selon les plus hauts standards d'éthique. Elle décrit également les initiatives mises de l'avant par le gouvernement pour aider les entreprises canadiennes à améliorer leur rendement en matière de RSE, ainsi qu'à maximiser les avantages qui peuvent découler de leurs investissements dans les pays où elles mènent des activités.

Les éléments clé de cette stratégie améliorée sont :

- Soutien accru aux initiatives de RSE proposées par le réseau de missions diplomatiques du Canada à l'étranger, afin de veiller à ce que le milieu des affaires canadien reçoive toujours des services de grande qualité dans le domaine de la RSE peu importe où sont menées les activités; de favoriser le développement de réseaux et de partenariats avec les communautés locales; et de renforcer le leadership, l'excellence et les pratiques exemplaires du Canada par les industries extractives.
- Soutien accru et davantage de formation aux missions du Canada à l'étranger, dans le but de s'assurer que les délégués commerciaux et tout le personnel soient outillés pour détecter les problèmes aussitôt qu'ils émergent, et de contribuer à leur résolution avant que la situation ne dégénère.
- Réorientation du rôle du Bureau du conseiller en RSE, incluant le renforcement de son mandat de promouvoir des lignes directrices de RSE aux industries extractives canadiennes, et de conseiller les entreprises quant à l'incorporation de ces lignes directrices dans leur manière d'aborder leurs opérations. Le conseiller en RSE contribuera également au travail fait par les missions à l'étranger par ses efforts accrus à prévenir les problèmes, à les détecter rapidement et à y trouver des solutions;
- Dans les situations pour lesquelles les parties bénéficieraient du recours à la médiation formelle, le conseiller en RSE les encouragera à se tourner vers le Point de Contact National (PCN); un mécanisme éprouvé de résolution de conflits qui est soutenu par les *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, et actif dans 46 pays.
- On s'attend à ce que les sociétés assurent la concordance entre leurs opérations et les lignes directrices de RSE. Elles seront reconnues par le Bureau du conseiller en RSE comme étant éligibles à l'obtention de services de promotion économique de la part du gouvernement du Canada. Dans le cas d'entreprises n'incarnant pas les meilleures pratiques en matière de RSE et refusant de participer aux processus de facilitation du dialogue du conseiller en RSE ou du PCN, le soutien commercial du gouvernement du Canada dans les marchés internationaux sera alors retiré.
- Ajout des outils de référence en matière de RSE publiés depuis 2009, notamment les *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme* des Nations Unies et le *Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque*; et
- Possibilité de mieux faire connaître tout l'éventail des guides sectoriels en matière de RSE, notamment ceux élaborés au Canada, comme par exemple le guide *Vers le développement minier durable* de l'Association minière du Canada et le cadre de travail *e3 Plus* de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs.